

Milan noir, *Milvus migrans* (Boddaert, 1783)

Classification (Ordre, Famille) : Accipitriformes, Accipitridés

Description de l'espèce

D'une taille intermédiaire entre la Buse variable *Buteo buteo* et le Milan royal *Milvus milvus*, le Milan noir se caractérise par sa queue faiblement échancrée et sa coloration très sombre. Il ne paraît noir que lorsqu'on l'observe de loin, car son plumage est, en fait, brun foncé uniforme sur le dessus du corps, avec une zone beige diffuse sur les primaires et brun-roux strié de noir dessous. Dans de bonnes conditions d'observation, une zone pâle se distingue sous l'aile. La tête est d'un blanc brunâtre strié de noir. Les jeunes ont le corps plus clair ; ce n'est qu'à deux ans qu'ils acquièrent totalement leur plumage d'adulte. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel apparent.

La mue postnuptiale des adultes, complète, débute en mai-juin et se termine dans les quartiers d'hiver.

Le cri habituel, un sifflement clair et tremblé, ressemble à un hennissement, souvent plus rauque que celui du Milan royal (JCR, CD1/pl.79).

Longueur totale du corps : 50 à 60 cm. Poids : 650 à 1000 g [bg62].

Difficultés d'identification (similitudes)

Le Milan noir se distingue du Milan royal par sa teinte plus sombre, sa taille un peu moindre, ses ailes et sa queue proportionnellement plus courtes, le bout de ses ailes plus larges, sa queue moins échancrée et le dessus de sa queue gris brunâtre (jamais roussâtre). Lorsque l'échancrure de la queue n'est pas sensible (ou manque du fait de la mue, de l'usure ou du déploiement), une confusion est possible avec la forme sombre de l'Aigle botté, mais celui-ci a les ailes moins coudées et la queue arrondie. Le Busard des roseaux a l'aile bien moins digitée, pas de base claire au dessous des rémiges primaires et, de face, a le bras levé et la main plus plane (ses ailes ne sont pas en cloche avec la main abaissée).

Répartition géographique

Espèce de l'Ancien Monde, le Milan noir niche dans toute l'Europe à l'exception des îles Britanniques, du Danemark, de la Norvège et des îles de la Méditerranée. Ses quartiers d'hiver se situent en Afrique tropicale, du Sénégal au Kenya.

En France, il est absent en tant que nicheur dans le Nord-Ouest, dans quelques régions circum-méditerranéennes et alpines et de la Corse [bg66]. On le rencontre également en période de migration dans la plupart des régions, le couloir rhodanien étant un axe de passage important. Les derniers migrateurs sont observés en octobre. Le transit des migrateurs européens est très important sur notre territoire et concerne les oiseaux originaires de France, mais aussi la plupart de ceux nichant en Suisse et en Allemagne [10]. Les cols pyrénéens voient ainsi passer chaque année plusieurs dizaines de milliers d'individus.

L'hivernage en France de ce migrateur trans-saharien est anecdotique, bien qu'apparemment devenu régulier depuis une trentaine d'années [bg71]. Quelques individus sont maintenant vus de façon régulière en France au sein de dortoirs de Milans royaux.

Biologie

Ecologie

Le Milan noir fréquente les grandes vallées alluviales, près de lacs ou de grands étangs, pour autant qu'il y trouve un gros arbre pour construire son aire [bg72]. Il fréquente également volontiers les alignements d'arbres surplombant ces étendues d'eau, au sein de Frênes, de Peupliers ou de Chênes principalement. En plaine de Saône, la présence du Milan noir est effective sur 70% des étangs dont la superficie est comprise entre dix à vingt hectares, tandis qu'elle n'est plus que de 30% si ces étangs ont une taille inférieure à dix hectares [9].

Les zones de prairies humides et de plaines agricoles sont maintenant occupées de façon régulière par l'espèce [7] et on note une attirance pour nicher en périphérie de décharges d'ordures ménagères [8]. L'espèce peut également nicher parfois dans des falaises boisées, comme celles du Salève en pays genevois ou dans les Pyrénées-Atlantiques [bg72]. Il ne pénètre que peu les grands massifs forestiers, sauf si ceux-ci bordent un vaste plan d'eau (Champagne, Plaine de Saône).

Comportements

Comme l'indique son nom latin, le Milan noir est migrateur. Il quitte l'Europe dès fin juillet pour rejoindre ses quartiers d'hiver.

Les premiers oiseaux de retour sont notés dès février, mais la plupart regagnent leur territoire de nidification de mars à mai [bg72].

L'abondance de proies peut amener cette espèce sociable à nicher en colonies ou entraîner des concentrations spectaculaires sur les sites d'alimentation [1 ; 5]. Dans les forêts alluviales à bois durs du Val de Saône, il est

possible d'avoir jusqu'à quatre à cinq nids dans la même parcelle forestière, et sur un linéaire de 15 kilomètres de rivière, une quinzaine de couples a été recensé [6]. A l'aplomb d'étangs forestiers, six à dix nids contigus peuvent être notés dans cette même région tout comme en bordure des étangs forestiers lorrains (Meuse et Moselle). Les regroupements de plusieurs dizaines d'individus sur les dépôts d'ordures ménagères en période de reproduction concerne des oiseaux immatures [2 ; bg72], mais en juillet-août, adultes et jeunes s'y retrouvent. En plaine de Saône, après la première coupe de foin dans les prairies inondables, ces regroupements peuvent atteindre 60 à 80 individus. Au moment de la migration pré ou postnuptiale, des regroupements spectaculaires sont également notés au sein de dortoirs pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus notamment dans les ripisylves des grands fleuves (Allier...).

Reproduction et dynamique de population

Le Milan noir commence à se reproduire à l'âge de deux ou trois ans. Il semble que les couples soient fidèles et qu'ils gardent généralement le même territoire d'une année sur l'autre. Lors des parades nuptiales, les deux partenaires volent ensemble en décrivant des orbites, se tournant d'un côté et de l'autre et, parfois, esquissent des attaques mutuelles. L'aire, qu'il s'agisse de celle construite l'année précédente ou d'un ancien nid de corneille, voire de rapace, est située généralement en lisière de forêt, souvent près de l'eau à proximité des grands fleuves ou de grands lacs, en périphérie d'étangs forestiers et en forêts rivulaires. Elle se trouve plus rarement sur des arbres isolés et quelquefois sur un pylône. Elle est construite par le couple à une hauteur généralement comprise entre 8 et 15 mètres et presque toujours garnie de débris de toutes sortes : papiers, chiffons, plastique...

La ponte de deux ou trois œufs (jusqu'à quatre), a lieu essentiellement pendant la seconde quinzaine d'avril ou début mai. La taille des œufs est très variable, ce qui entraîne des différences dans la durée de l'incubation, 32 à 33 jours en moyenne. Le mâle peut couver pendant de courtes périodes. L'envol des jeunes a lieu à l'âge de 42 à 50 jours ; ils restent encore dépendants des parents pendant 15 à 30 jours. La réussite de la reproduction est en partie fonction de la météo, avec une forte mortalité lors des printemps froids et pluvieux [bg62].

Les jeunes et les individus non reproducteurs peuvent passer la nuit en dortoir.

La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est de 23 ans [bg60].

Régime alimentaire

Charognard, le Milan noir ramasse volontiers les poissons morts à la surface des eaux libres et ne dédaigne pas les déchets, mais il peut aussi capturer les vertébrés et les invertébrés d'un poids inférieur à 600 grammes [3]. Dans les prairies exploitées au moment de la fauche, sa proie principale est alors le Campagnol des champs.

Habitats de l'annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (Cor. 16.29)

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 & 22.42))

4020*- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (Cor. 31.12)

6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion-caeruleae*) (Cor. 37.31)

6440 - Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* (Cor. 37.23)

6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Cor. 38.2)

6520 - Les prairies de fauche de montagne (Cor. 38.3)

91EO*- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*, peupleraies à Peuplier noir, Ormaies-frênaies (Cor. 44-3 ; 44-2 ; 44-13)

91F0 - Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*) (Cor. 44-4)

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée en France (arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, Annexe II de la Convention de Berne, Annexe II de la Convention de Bonn, Annexe II de la Convention de Washington (CITES).

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Aucun espace protégé ne concerne directement cette espèce. Cependant, certaines réserves naturelles de création récente recèlent des populations importantes de Milan noir comme la RNN de la Forêt d'Orient située au cœur du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (Aube) ou la RNN du delta de la Sauer le long du Rhin (Bas-Rhin). Le Milan noir est bien représenté dans les ZPS, notamment la vallée de la Loire, les Barthes de l'Adour, les marais de Rochefort, de la Seudre et de Brouage, ainsi que le Forez et la Camargue.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Son statut de conservation est jugé vulnérable en Europe [bg2]. Les effectifs nicheurs sont relativement faibles, inférieurs à 100 000 couples et les populations nicheuses d'Europe ont subi un large déclin entre les années 1970 et 1990 puis entre les années 1990 et 2000, à l'exception de certains pays dont la France.

En France, après une nette progression observée dès le début des années 1970, l'effectif national atteignait 6 000 à 8 000 couples nicheurs une dizaine d'années plus tard [4]. L'enquête réalisée en 2000 [bg66], bien plus précise que la précédente, indique une population de l'ordre de 20 000 à 24 000 couples, principalement installés dans les vallées alluviales du Rhône, de la Loire, de la Garonne, de la Dordogne ou du Rhin.

Cet effectif représente environ 8% de la population européenne, mais plus de 50% de celle de l'Europe de l'Ouest.

La tendance actuelle d'évolution des effectifs semble montrer une augmentation de l'espèce dans les zones de fortes colonies (Auvergne, Rhône-Alpes, Aquitaine,...) et où les ripisylves sont en bon état, avec l'élargissement de son aire de répartition dans le Midi de la France. Dans le même temps, certains secteurs enregistrent actuellement une forte diminution des effectifs (Lorraine, Champagne humide, Jura), sans que les raisons soient clairement identifiées [bg66].

Contrairement au Milan royal, dont les effectifs sont en chute libre, le Milan noir ne semble pas pour l'heure une espèce menacée en France, mais il est classé "à surveiller" [bg53].

Menaces potentielles

A ce jour, la menace principale semble être une forte dégradation, voire une régression de ses milieux de prédilection, principalement les zones humides dont il dépend partiellement pour sa reproduction.

Par ailleurs, l'intoxication par appâts empoisonnés destinés aux micromammifères et son régime charognard l'amenant à fréquenter les routes, peuvent être des causes supplémentaires de mortalité. Enfin, les cas d'électrocution sur les transformateurs aériens des lignes à moyenne tension [11 ; 12] sont encore assez nombreux.

Quelques cas de destruction des supports des aires de reproduction ont été rapportés.

Bien que nécessaire sur le plan sanitaire et environnemental, la fermeture des dépôts d'ordures ménagères peut constituer une source alimentaire en moins.

Propositions de gestion

Ce rapace s'accommode de l'activité humaine, pour autant que ses habitats ne soient pas détruits ou profondément modifiés. Ainsi, les zones humides ne devraient plus être drainées et transformées en zones de cultures céréalières. Pour cela, les programmes agri-environnementaux favorisant l'élevage extensif ou d'autres utilisations traditionnelles des zones humides doivent être maintenus [bg53]. En outre, il convient de maintenir ou restaurer les ripisylves.

Lors des coupes forestières ou de l'abattage de haies, le maintien de quelques grands arbres, en particulier ceux qui portent d'anciennes aires, suffit à lui permettre de nicher [13]. Les bosquets où le Milan noir se reproduit en colonies devraient, par ailleurs, être protégés.

L'interdiction du tir des aires lors des battues aux Corvidés doit être maintenue et le non-respect de cette mesure sévèrement réprimé [bg53].

Il est nécessaire de proscrire l'utilisation des appâts empoisonnés, notamment la bromadiolone, en préférant des méthodes sélectives (piégeage) et la lutte biologique (favoriser les prédateurs naturels – renards, rapaces – et changer les pratiques agricoles en limitant la tailles des parcelles et en maintenant et restaurant les haies) comme pratiquée dans certains secteurs de Franche-Comté [bg28; bg31; bg38].

Un meilleur contrôle de l'utilisation d'appâts empoisonnés est également nécessaire pour éviter les accidents. La neutralisation des installations électriques aériennes dangereuses ou l'enterrement des lignes du réseau aérien à moyenne tension doivent être recherchés dans les habitats de prédilection du Milan noir [bg53], notamment dans les ZPS, où les densités de l'espèce sont fortes, et à proximité des colonies et des sites d'alimentation (étangs, cours d'eau...).

Etudes et recherches à développer

Il serait important de mettre en place un suivi régulier de l'espèce, par exemple pour déterminer s'il y a régression ou simple redistribution des effectifs, en entreprenant le recensement des couples nicheurs sur de vastes surfaces, ou en utilisant une méthode basée sur des Indices Kilométriques d'Abondance [bg53], ou en mettant en place le suivi temporaire des rapaces, tel que préconisé à l'issue de l'enquête nationale de 2000-2002 [bg66].

Des travaux sont en cours sur l'impact des éoliennes en Camargue : des milans noirs morts sont régulièrement trouvés au pied de lignes d'éoliennes, victimes lors de la recherche de cadavres d'oiseaux morts avant eux.

Bibliographie

1. BOUSQUET, G. & DAYCARD, D. (1993).- *Atlas biogéographique des oiseaux nicheurs du Gard 1985-1993*. Centre Ornithologique du Gard, Nîmes. 288 p.

2. COCA (1991).- *Les oiseaux de Champagne-Ardenne*. Centre Ornithologique de Champagne-Ardenne, St Rémy-en-Bouzemont. 291 p.
3. DELIBES CASTRO, M. (1975).- Alimentación del Milano negro (*Milvus migrans*) en Doñana (Huelva, España). *Ardeola* 21: 183-207.
4. FIR-UNAO (1984).- *Estimation des effectifs de rapaces nicheurs diurnes et non rupestres en France. Enquête FIR-UNAO 1979-1982*. Fonds d'Intervention pour les rapaces, Ministère de l'Environnement-DPN. 177 p.
5. GNFC (1984).- *Atlas des oiseaux nicheurs de Franche-Comté*. Groupe Naturaliste de Franche-Comté, Besançon, France. 161 p.
6. GODREAU, V. (1994).- Les oiseaux du Val de Saône côte d'orien. *Le Jean-le-Blanc* 30: 26-56.
7. GODS (1995).- *Oiseaux nicheurs des Deux-Sèvres*. Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Méloé, Aulnay. 224 p.
8. GSO (1991).- *Les oiseaux nicheurs de la Sarthe*. Groupe Sarthois Ornithologique, Le Mans. 169 p.
9. ROCHE, J. (1982).- Structure de l'avifaune des étangs de la plaine de Saône : influence de la superficie et de la diversité végétale. *Alauda* 50(3): 193-215.
10. SCHIFFERLI, A. (1967).- Von Zug Scheizerischer mid deutscher Schwarzen Milans (*Milvus migrans*) nach Ringfunden. *Der Ornitologische Beobachter* 64: 34-54.
11. SERIOT, J. & ROCAMORA, G. (1992).- *Les rapaces et le réseau électrique aérien*. Rapport EDF / LPO. 48 p.
12. SERIOT, J. & ROCAMORA, G. (1992).- *Les rapaces et le réseau électrique aérien. Analyse de la mortalité et solutions*. Rapport LPO / EDF. 19 p + Annexes.
13. VON KALITSCH, L. (1940).- Festalten des Schawrzmilans am Horstbaum trotz Kahlschlag. Beiträge Fort lanzungsbiologie Vögel mit Berücksichtigung. *Oologie* 16: 106.